

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28/08/2017

Date convocation : 16 août 2017

Représenté : MIDROIT Serge (procurateur ARDEVOL Didier)

Excusés : ALLARD Henri – COURCELLE Philippe – OLLIER Gilbert – MARIN Roger

Lecture du compte-rendu du 08/06/2017 : approbation du Conseil

### ▪ **Répartition FPIC**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez qui propose la répartition dérogatoire libre du FPIC 2017. Le Conseil Municipal n'approuve pas cette répartition et demande la répartition dite de droit commun.

### ▪ **Adhésion service retraite du Centre de Gestion**

Le Conseil Municipal accepte de reconduire pour 3 ans l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la FPT.

Montant cotisation annuelle : 100 €

### ▪ **Décisions Modificatives :**

Le conseil Municipal accepte les décisions suivantes :

#### 1. Mission accessibilité :

Dépenses :	chapitre 041	Article 2313	+ 11442,86 €
Recettes :	chapitre 041	Article 2031	+ 11442,86 €

#### 2. Acquisition terrain

Dépenses :	chapitre 21	Article 2111	Opération 10175	+ 678 €
Dépenses :	chapitre 23	Article 2315	Opération 10178	- 678 €

#### 3. OAP Les Notes

Dépenses :	chapitre 20	Article 2031	Opération 10179	+ 800 €
Dépenses :	chapitre 21	Article 2158	Opération 10180	- 800 €

### ▪ **Section de Sauvevannelles :**

En raison des travaux de voirie forestière, le conseil autorise la section de Sauvevannelles à effectuer une coupe de bois d'environ 35 m<sup>3</sup> dans la parcelle section BC n°373.

Une convention d'achat sera signée avec la scierie Montmartin – 42 la Talaudière

### ▪ **DETR 2017 :**

M. le Maire rappelle la demande de DETR 2017 concernant la réfection de la toiture de la mairie. Au vu du montant estimatif des travaux très élevé et de l'urgence à entreprendre ces travaux, le Conseil accepte le nouvel avant-projet établi par PIL Architecture ainsi que le plan de financement et confirme son accord pour l'inscription de ces travaux au titre de la DETR 2017.

### ▪ **Délégués du SIEG :**

Suite à la modification des statuts du SIEG, le Conseil désigne : M. OLLIER Gilbert, délégué titulaire et M. BORDET Patrick, délégué suppléant.

### ▪ **Syndicat des Eaux du Velay :**

Le Conseil accepte l'adhésion de la commune de Lissac au Syndicat des Eaux du Velay.

▪ **Motion AMF :**

Le Conseil adopte la motion de l'Association des Maires du Puy De Dôme afin d'alerter sur l'éventuelle réforme de la carte des cours d'Appel qui entraînerait la suppression de la cour d'Appel de Riom.

▪ **Questions diverses :**

- Travaux église : Réception travaux le 4 septembre
- Ecole : point sur la mise en place d'une garderie et sur le transport scolaire (changement de transporteur)
- Toiture mairie : réception des plis le 08/09/17 à 12h
- Urbanisme : M. le Maire expose les problèmes rencontrés avec les services instructeurs de la DDT de Thiers.